

Le contexte de Santé Protégée

Le dispositif Parcours Santé Protégée est à destination des **enfants et adolescents du département des Pyrénées-Atlantiques** bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

Son objectif est d'**améliorer le suivi médical, paramédical, et médico-social** de ce public.

Il s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

Il est porté par la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur le plan national et a fait l'objet d'une parution au JO par Arrêté du 28 novembre 2019 émanant du Ministère des solidarités et de la santé et du Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

Ne pas jeter sur la voie publique



Enfants protégés
Et leur santé ???



Association ICA Santé 64

Établissements de Coulomme
64 390 Sauveterre-de-Béarn

Téléphone : 05 59 38 79 90

Un parcours de soins coordonné
pour les enfants
et adolescents protégés

Présentation du dispositif

Pour qui ?

Tout mineur des Pyrénées-Atlantiques confié à l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) par une mesure administrative ou judiciaire.

Pourquoi ?

Les mineurs en protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable, avec des besoins spécifiques. Leur santé peut être impactée tout au long de la vie par les violences, négligences et expériences négatives subies pendant l'enfance. L'objectif est **d'améliorer la santé globale de ces enfants et adolescents** en facilitant leur accès aux soins et le suivi de leur parcours de santé.

Comment ?

Par le biais d'un **bilan de santé initial** par un médecin généraliste ou pédiatre **volontaire**, puis par son **actualisation annuelle**, pour prévenir, soigner, et structurer un suivi médical régulier, s'assurer que les soins et suivis spécialisés préconisés soient effectués, et permettre une prise en charge précoce de toute pathologie ou situation de handicap.

Le médecin volontaire signe une **charte d'engagement** avec la structure de coordination (PTA 64) pour devenir médecin référent.

Le rôle de la PTA 64

Garantir l'accès aux soins des mineurs protégés

La plateforme territoriale d'appui, portée par l'association ICA Santé 64, assure la **coordination de ce projet et vient en appui des médecins dans l'organisation du parcours de santé** de ces mineurs.

Elle veille au suivi des prescriptions et des préconisations médicales concernant les **soins de santé somatique et psychique**.

Elle peut dans ce cadre, en l'absence ou dans l'attente d'une prise en charge dans le droit commun (CAMSP, SESSAD, CMP, CMPP...), et pour **garantir l'accès à une prise en charge précoce**, proposer une orientation auprès de psychomotriciens, psychologues et ergothérapeutes libéraux volontaires grâce à une enveloppe dédiée.

Elle s'appuie sur un **réseau pluridisciplinaire** de professionnels de santé publics et privés. Elle garantit leur formation autour des **enjeux de la protection de l'enfance**.

L'équipe Santé Protégée PTA 64

Composée de coordonnatrices, cette équipe vient en appui aux services de l'ASE et notamment auprès des référents ASE dans le **suivi santé des mineurs et l'organisation de leur parcours de soins**.

Le référent ASE reste l'interlocuteur privilégié des parents et du mineur.



L'ÉGALITÉ SERAIT D'AVOIR DEUX PLOTS CHACUN. ET DE NE PAS AVOIR LA MÊME VUE.

L'ÉQUITÉ EST D'AVOIR LE NOMBRE DE PLOTS DONT CHACUN A BESOIN. POUR AVOIR LA MÊME VUE.